

Flash d'information :
**Enquête publique relative au schéma de développement du territoire (S.D.T.)
en Région wallonne**

Madame, Monsieur,

Par un avis d'enquête publique publié le 12 octobre 2018 au Moniteur belge, le gouvernement wallon a informé le public de l'organisation, du 22 octobre 2018 au 5 décembre 2018, de l'enquête publique relative au projet de nouveau schéma de développement du territoire (ci-après « S.D.T. »).

Le S.D.T. est l'outil d'aménagement du territoire instauré au niveau régional par le CoDT et qui a remplacé, au 1^{er} juin 2017, le schéma de développement de l'espace régional (« SDER ») adopté par le gouvernement wallon le 27 mai 1999.

Le nouveau S.D.T., aujourd'hui soumis à enquête publique, est appelé à remplacer l'actuel S.D.T. correspondant donc à l'ancien SDER.

L'enquête publique organisée du 22 octobre 2018 au 5 décembre 2018 porte sur :

- le projet de S.D.T. ;
- le rapport sur les incidences environnementales du projet de S.D.T. et son résumé non technique;
- la copie des avis émis dans le cadre de l'enquête administrative.

Les documents utiles peuvent être consultés dans chaque commune, aux lieux mentionnés sur l'affiche apposée sur les différentes affiches communales, à la Cellule de Développement territorial à Jambes ou, en version électronique sous le lien internet repris ci-dessous. Durant l'enquête publique, une séance de présentation du projet de S.D.T. se tient au chef-lieu de chaque arrondissement administratif et au siège de la Communauté germanophone. Les renseignements sur les dates et lieux de ces réunions sont disponibles sur le site internet <http://sdt.wallonie.be>.

Les réclamations ou observations relatives au projet peuvent être envoyées par envoi postal, idéalement recommandé, télécopie ou courriel, aux adresses communales mentionnées dans chacun des avis d'enquête publique affichés par les collèges communaux aux endroits habituels d'affichage. L'enquête publique se clôture le 5 décembre 2018 dans chacune des communes de la Région wallonne aux heures et lieux mentionnés sur lesdits avis d'enquête.

Michel Delnoy
Avocat
Professeur à l'ULiège

Alexandre Pirson
Avocat
Assistant à l'ULiège

N.B. : rédigé avec l'attention requise, le présent document a été élaboré dans l'unique but de fournir une information rapide et succincte. Il ne se veut pas exhaustif et ne peut engager la responsabilité ni de l'auteur ni du diffuseur.